

Image not found or type unknown



quelle surface doit etre assurée

Par **bouzy**, le 11/07/2011 à 12:27

bonjour !

dans un immeuble collectif à usage d'habitation quelle est la surface à assurer ?

la surface occupée au sol par l'immeuble?

ou bien cette surface au sol X par le nombre d'étages ?

étant donné que chaque étage étant déjà assuré par son occupant

je ne sais pas si ma question est claire ? mais il me semble que dans ce 2ème cas - j'assure

2 fois la surface de mon appartement

merci de m'éclairer sur ce point

Par **Claralea**, le 11/07/2011 à 12:52

Vous voulez parler de l'assurance des parties communes ?

Par **bouzy**, le 11/07/2011 à 13:13

oui pour les parties communes comment calculer la surface à assurer ?

je suis syndic bénévole...et je me pose beaucoup de questions à propos de cette assurance

merci de m'aider

Par **Claralea**, le 11/07/2011 à 13:26

voyez ce site <http://www.pap.fr/argent/assurances/l-assurance-de-la-copropriete/l-assurance-de-la-copropriete-a3321>

Par **Domil**, le 11/07/2011 à 13:27

La totalité puisque, par exemple, certains dégâts des eaux chez le copropriétaire doit être pris en charge par la copro

Par **bouzy**, le **11/07/2011** à **15:04**

grace à vous j'ai trouvé mes réponses - merci beaucoup!